

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2014

Le huit septembre deux mille quatorze, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guy FONTANIE, Maire.

Etaient présents :

Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence, MM. DUVAL Gérard, GERON Michel, MOIZAN Gérard maires-adjoints,

Mmes BELLANGER Nadine, CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, LAVILLE Géraldine, LEBER Sophie, MARRO Corinne, OUTURQUIN Béatrice, VANIER Pascaline.

MM. CARLIERE Frédéric, DUPUIS Arnaud, FLEURY Philippe, JOUTEL Yves, REVOL Philippe, ROSE Marc, conseillers municipaux.

Etaient excusés absents et ont donné pouvoir :

Mme HAUGUEL Stéphanie pouvoir à M. FONTANIE Guy,

M. LELAUMIER Yves pouvoir à Mme LEBER Sophie,

M. MALO Jean-Marc pouvoir à Mme MARRO Corinne ;

Absent(s) :

Soit 20 membres présents - 3 pouvoirs - 23 votants sur 23 conseillers en exercice.

Nommé secrétaire de séance : Mme OUTURQUIN Béatrice

Trois auditeurs assistaient aux débats.

Date d'affichage du présent procès-verbal : 10 septembre 2014

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Puis, les questions de l'ordre du jour sont reprises point par point.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Dans un premier temps, les conseillers acceptent la modification de l'ordre du jour.

Est ajoutée la question 11.

Question n° 1 : Autorisation à contracter un prêt pour les opérations d'investissement prévues au budget 2014

M. Fontanié cède la parole à Mme Chédru, responsable de la commission finances. Elle rappelle à ses collègues que le budget 2014 comporte différents projets dont deux plus importants (construction de la salle culturelle, acquisition du centre médical) qui sont majoritairement financés par des fonds propres.

Toutefois, le recours à l'emprunt s'impose afin d'équilibrer notre budget.

Mme Chédru informe du contact qu'elle a pris avec la Caisse des Dépôts qui accompagne les collectivités territoriales lors de financements de long terme (20 à 40 ans). Cet organisme dispose actuellement d'une enveloppe de 20 milliards pour la période 2013-2017.

Le taux d'intérêt est basé sur le taux en cours du livret A + 1 point.

Différentes simulations sont présentées.

Après délibéré, le conseil municipal vote pour la réalisation d'un prêt de 600 000 € sur 25 ans.

Question n° 2 : Révision du loyer du logement de l'enceinte sportive

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement, aucune réglementation n'existe pour la fermeture et l'ouverture de l'enceinte sportive. De nombreuses allers et venues sont constatées, les dégradations deviennent de plus en plus fréquentes, dégradations non prises en charge par notre assurance puisque de faible importance.

Après délibéré, les élus décident de solliciter le locataire du logement du stade pour l'ouverture et la fermeture de l'enceinte sportive.

La porte principale sera fermée, le portillon sera ouvert à huit heures et fermé à vingt-deux heures quinze.

Le loyer est désormais fixé à 250 € par mois.

Monsieur le Maire cède la parole à M. Rose, conseiller délégué aux affaires sportives. Celui-ci souligne certains problèmes lors d'utilisation simultanée des installations sportives par les associations.

Il fait part de comportements inacceptables et de l'état lamentable dans lequel les vestiaires ou abords du gymnase sont laissés. Le week-end dernier est pris en exemple. Les associations concernées seront conviées en mairie prochainement.

M. Rose rappelle la réglementation à respecter en matière de circulation et de stationnement de véhicules le week-end.

Question n° 3 : Modification des statuts du Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval (SIDESA) - Retrait du syndicat « Vieux Rouen sur Bresle »

Le conseil municipal vote la modification des statuts du Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine-Aval validant ainsi la demande de retrait du Syndicat d'Eau du « Vieux Rouen sur Bresle ».

Question n° 4 : Participation au fonds départemental logement

L'équipe municipale vote une participation au fonds départemental de solidarité logement (FSL) **de 2 206.28 €** correspondant à une somme de 0.76 € multiplié par le nombre d'habitants soit 2 903.

Question n° 5 : Participation au fonds départemental d'aide aux jeunes

Une somme de 667.69 € est attribué par l'ensemble des élus au fonds départemental d'aide aux jeunes. Le calcul de base est le suivant 0.23 € multiplié par le nombre d'habitants soit 0.23 € x 2 903 habitants.

Question n° 6 : Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal transforme un poste d'adjoint technique 2° classe en un poste d'adjoint technique 1° classe au 1° octobre 2014.

Question n° 7 : Renouvellement d'un contrat de travail

Les conseillers municipaux valident pour une année le renouvellement du contrat de travail d'un agent intervenant aux écoles pour la surveillance de cantine et le ménage à l'école maternelle.

Question n° 8 : Mise en place d'abattements facultatifs sur la taxe d'habitation

M. Fontanié informe ses collègues d'un courrier reçu en mairie évoquant la mise en place d'abattement sur la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées.

Il rappelle que seul le conseil municipal est souverain en matière d'institution d'abattements sur les impôts locaux.

Il en évoque le principe tout en rappelant que l'abattement obligatoire pour charges de famille est pris en charge par l'Etat, tout abattement supplémentaire dit facultatif est à la charge de la collectivité.

Certains élus dont Mme Chédru et M. Fleury évoquent l'idée de mettre en place un abattement en faveur des familles de condition modeste. D'autres répondent vouloir connaître l'impact sur les recettes fiscales de la collectivité avant de valider une réduction de ce type, celle-ci touchant davantage de familles.

M. Fleury souhaiterait qu'en ce qui concerne l'abattement en faveur des personnes handicapées les ressources de la famille soient prises en compte.

Le texte de loi ne le fait pas apparaître.

Après débat, les élus par 20 voix pour valident l'abattement de 10 % sur la valeur locative en faveur des personnes handicapées.

(M. Malo et Mme Marro votent contre, M. Fleury s'abstient).

Question n° 9 : Attribution d'une subvention exceptionnelle au club de karaté

Au préalable du débat, M. Rose, président du club de karaté s'est retiré.

M. Fontanié cède la parole à M. Duval, maire-adjoint délégué aux sports.

M. Duval fait part de l'examen de la demande du club de karaté par la commission animation-communication. Le courrier reçu en mairie est accompagné d'un bilan traduisant un déficit de 1 200 € à l'occasion de la manifestation « Nuit des Arts martiaux » des 5 et 6 avril dernier.

La commission a reconnu la qualité et l'impact en terme d'image de la manifestation sur la ville de Goderville.

Toutefois la commission a mené sa réflexion de manière plus générale face aux demandes de subventions exceptionnelles, qui pourraient aller grandissantes.

Il rappelle la provision au budget 2014 de 4 000 € pour les requêtes sortant du fonctionnement ordinaire des associations.

La commission souhaite appeler les associations à se responsabiliser lors de l'organisation de manifestations. Leur engagement sur des projets doit être réalisé en fonction de leurs

disponibilités. En cette période de restriction budgétaire à tous les niveaux de l'échelle institutionnelle, les associations ne peuvent systématiquement se retourner vers les collectivités locales.

La commission propose donc le versement d'une subvention de 600 € et non de 1 200 €.

Les élus votent une subvention exceptionnelle de 600 €.

Question n° 10 : Décision modificative

Le conseil municipal valide l'inscription de crédits supplémentaires au budget 2014 pour la prise en charge du dégrèvement de contribution foncière des entreprises en faveur des auto-entrepreneurs ayant créé leur activité en 2012.

La décision modificative porte sur 665 €.

Question n° 11 : Tarifs de la garderie après activités pédagogiques complémentaires

M. Fontanié expose une situation non étudiée lors de la fixation des tarifs de garderie lors du dernier conseil municipal.

Les activités pédagogiques complémentaires prises en charge par les enseignants dans le cadre de leur emploi du temps auront lieu pour les maternelles de 15 h 30 à 16 h 30 et de 15 h 30 à 16 h 15 pour les élémentaires.

Les enfants qui n'ont pas de solution de garde seront ensuite dirigés vers la garderie ludique.

Par 22 voix, les élus décident de solliciter une participation de 0.50 € aux enfants restant en garderie ludique jusqu'à 17 heures.

(M. Joutel vote contre).

Dans le cadre des questions diverses,

M. Joutel souhaite savoir ce qu'il est prévu de faire pour les véhicules des commerçants qui monopolisent des places de stationnement durant toute une journée.

M. Fontanié répond que compte tenu de la neutralisation du parking de l'ancien atelier municipal, il existe actuellement peu de solutions à ce problème.

M. Fleury demande à M. Joutel s'il a des propositions concrètes.

M. Moizan remarque qu'aucune doléance n'a été enregistrée jusqu'à présent par le service d'accueil de la mairie.

M. Fontanié propose à M. Joutel d'inviter les personnes concernées à se stationner autrement que les places du centre-bourg.

La séance est levée à 19 h 30